



L'ADAMAL

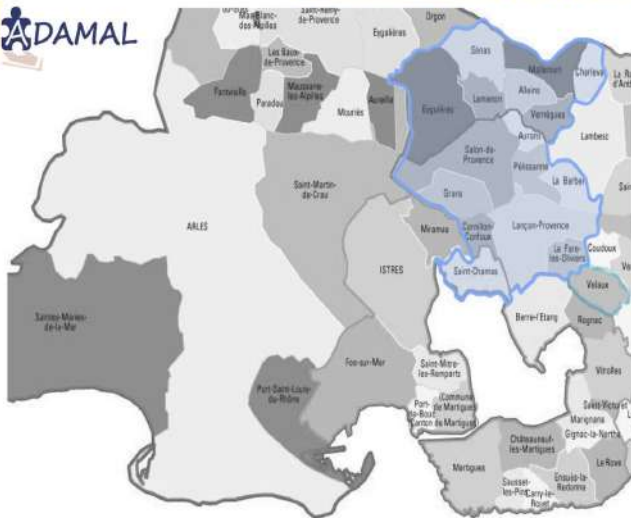
Implantée depuis plus de 25 ans sur le bassin salonais, l'association ADAMAL a développé ses activités autour de l'accès et le maintien dans le logement auprès des familles de conditions modestes.

Notre expérience et nos compétences dans le domaine du logement et de l'accompagnement des publics, sont des atouts majeurs mis à votre service.



Territoire d'intervention

Antenne Salon de Provence



Association
D'Accès et de
Maintien
Au
Logement



*Propriétaires,
Louez malin !*



ADAMAL

89 bd Aristide Briand
13300 Salon de Provence

Tél : 04 90 56 09 65

Fax : 04 90 17 50 93

Mail : accueil.salon@adamal.org

Confiez-nous votre logement

Les personnes référentes que vous pouvez contacter :

- Cheffe de Service : **Virginie DUNY**
- Référentes : **July BOURJI & Olivia PIVIN**

Dispositif financé par l'Etat



« Le Bail Glissant »



UNE TRANQUILLITÉ - UNE SÉCURITÉ - UNE FACILITÉ
POUR LOUER VOTRE LOGEMENT

Louez en toute sérénité

- Vous avez un ou plusieurs bien(s) à louer sur le territoire du Pays Salonais
- Vous souhaitez une gestion paisible et sécurisée
- Vous êtes désireux de minorer votre base imposable
- Vous avez la volonté de vous inscrire dans une démarche citoyenne et solidaire
- Vous souhaitez être informé, accompagné et orienté sur vos démarches administratives (dossier de conventionnement, déclaration d'impôts...)

Les services et avantages de « Louez Malin »

- Vous déléguez gratuitement la gestion locative en confiant votre logement à notre association
- L'ADAMAL garantit le paiement intégral du loyer et la restitution du bien dans son état initial
- L'ADAMAL est locataire la première année
 - ◆ Glissement du bail à l'issue de la première année
 - ◆ Possibilité d'intégrer le dispositif Innov'Toit pour un mandat de gestion locative adaptée et de proximité*
- Avantages financiers : (à compter du 1er mars 2022)
 - ◆ Abattement fiscal majoré jusqu'à 65% et prime forfaitaire jusqu'à 3000€ (si convention ANAH**)

Les modalités d'intervention, L'ADAMAL s'engage dans :

- La recherche et la sélection du sous-locataire après étude de solvabilité
- La mise en place du sous-locataire : rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux
- Le suivi de la gestion locative
 - ◆ Encaissement des loyers auprès du sous-locataire
 - ◆ Gestion des éventuels impayés
 - ◆ Versement de vos revenus locatifs mensuels
- La gestion technique du logement
 - ◆ Gestion et suivi en cas de sinistres ou réparations incombant au locataire
- Veille auprès du ménage durant toute la sous-location

*En confiant votre bien en mandat de gestion à une Agence Immobilière Sociale (AIS), vous bénéficiez des mêmes services qu'une agence immobilière classique tout en profitant d'une gestion locative de proximité (soutien du locataire, entretien du logement,